

# Enquête chauves-souris avril - septembre 2021

Dans le cadre de l'atlas de la biodiversité porté par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault avec le soutien de l'Office français de la biodiversité, des enquêtes et des animations sont régulièrement proposées aux habitants du territoire. La deuxième enquête porte sur les chauves-souris. Elle va se dérouler jusqu'au mois de septembre.



## Pourquoi une enquête sur les chauves-souris ?

Les chauves-souris représentent une aide précieuse pour l'homme, en régulant les populations d'insectes parfois indésirables. En effet, elles se nourrissent de papillons de nuit mais aussi de milliers de moustiques chaque nuit. Leur utilité ne les empêche pas d'être fortement menacées. Destruction des gîtes, fragmentation de leurs habitats par l'abattage de haies ou la création de routes, utilisation de pesticides, dérangements accidentels ou intentionnels, développement de parcs éoliens ou prédation par les chats domestiques sont leurs principales menaces.

L'enquête va permettre d'inventorier les chauves-souris dans les villages, les maisons, les masets dans les vignes, et autres bâtiments isolés, et de cartographier la répartition des gîtes, c'est-à-dire leurs sites de reproduction ou de repos (lieux où elles sont posées, et non en vol), **ce qui permettra d'adapter les politiques locales afin mieux de les**

**préserver.** Pour ce faire, la communauté de communes s'appuie sur les observations des habitants.

La communauté de communes assurera un suivi des colonies découvertes.

## Comment les repérer ?

Les chauves-souris occupent différents milieux de vie selon les saisons. En été, leur période de reproduction, elles affectionnent les bâtis, en ville ou à la campagne, abandonnés ou non. On peut les trouver dans les maisons et bâtis (caves, greniers / combles, derrière des volets, sous des tuiles ou dans les fissures des murs...), isolées ou bien en grappe.

En hiver, on les localise principalement dans les grottes.

## Quand participer ?

La période idéale pour répertorier les colonies de reproduction en bâti se déroule d'avril à septembre. Mais quelle que soit la période, toutes les contributions sont bienvenues pour construire un atlas aussi complet que possible !

**Attention : ces espèces sont sensibles au dérangement.** Il faut donc éviter de les éclairer ou de faire du bruit à proximité.

Pour participer en toute autonomie, **téléchargez dès maintenant le guide d'enquête et la fiche de présentation de l'espèce** dans la rubrique " A télécharger" ci-dessous. Chez vous, vérifiez discrètement vos caves, greniers, ou encore volets, observez les individus sans les déranger ; puis contactez la communauté de communes par téléphone au **07 50 70 60 94** ou par mail à l'adresse **[abc@cc-vallee-herault.fr](mailto:abc@cc-vallee-herault.fr)**

## Comment mieux les protéger ?

- ▶ Maintenir des arbres, des arbres matures voire morts, présentant des écorces décollées...
- ▶ Favoriser la biodiversité dans le jardin
- ▶ Leur laisser un accès aux combles et aux caves
- ▶ Maintenir des boiseries extérieures (bardages, volets...)
- ▶ Ne pas laisser les chats accéder aux colonies
- ▶ Fabriquer des abris à chauves-souris : <https://bit.ly/3qPwjDQ> ↗

**En vallée de l'Hérault, on compte plus de 20 espèces de chauves-souris. A vos observations !**

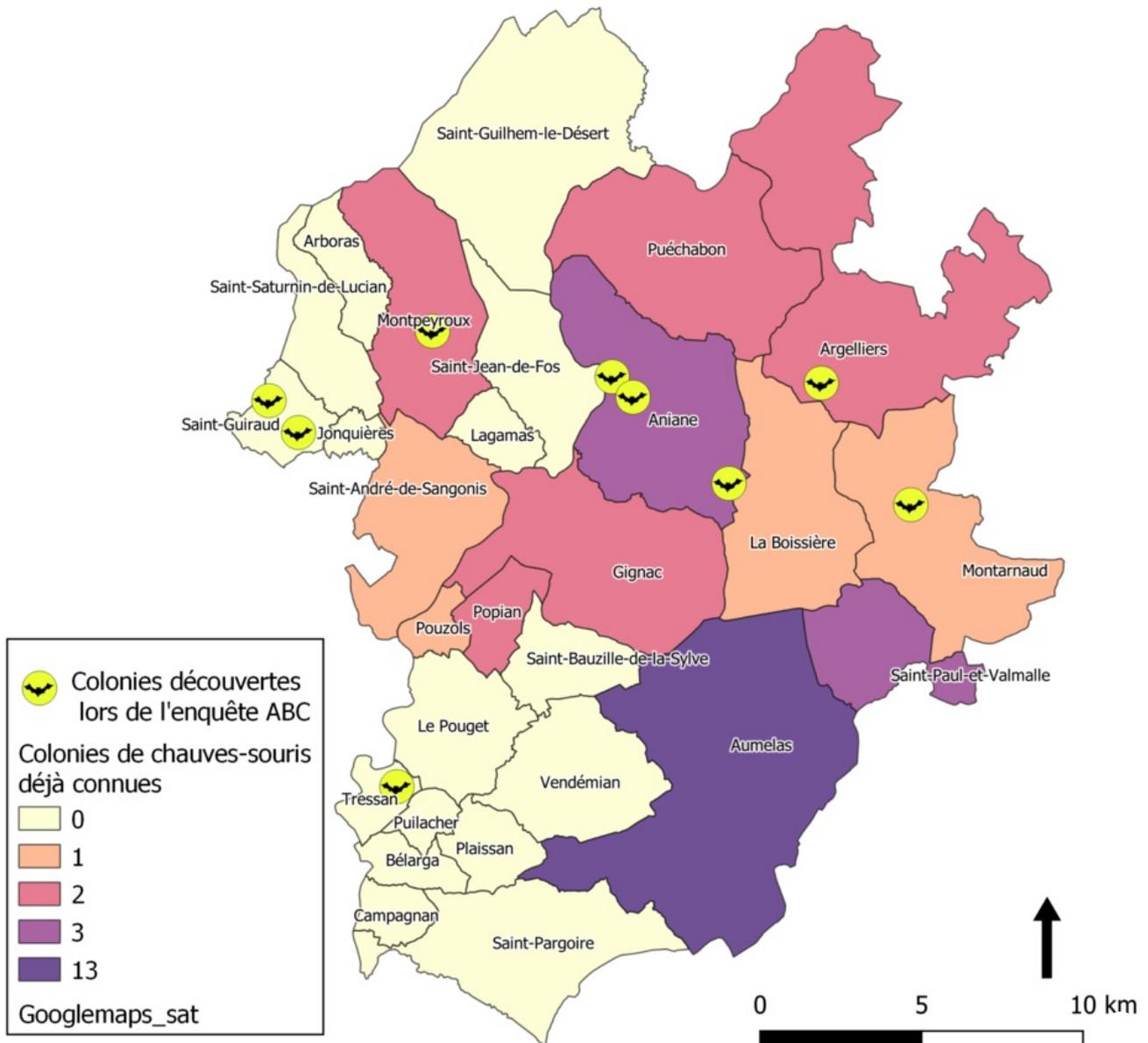
## Résultats de l'enquête :

### **Chauves-souris : 360 pipistrelles découvertes chez un particulier**

Côté chauves-souris, ce sont les habitants d'Aniane qui ont fait remonter le plus d'informations. Un particulier a décelé une colonie de 360 pipistrelles, une découverte de taille !

La commune sera dotée d'un abri à chauves-souris pour remercier tous les Anianais de leur implication.

D'autres colonies ont été découvertes sur le territoire, dont 18 petits rhinolophes à Argelliers ou encore une colonie de sérotines à Tressan, observée durant l'une des animations.



## A TÉLÉCHARGER

Fiche espèce - (993.35 Ko)



Guide enquête - (729.06 Ko)





**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT**

BP 15 - 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCÉ  
34150 GIGNAC

HORAIRES D'OUVERTURE : DU LUNDI AU JEUDI DE 8H30 À 12H ET DE 14H À 17H30 ET LE VENDREDI DE 8H30 À 12H30 ET DE 14H À 17H